



Bonneville, le 25 janvier 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'abonnement télépéage domicile-travail évolue grâce à un dialogue permanent entre ATMB et ses partenaires, représentants des clients et élus de la vallée.

La réunion du 21 janvier dernier avec l'Association des Usagers (ADU) en présence du député-maire de Bonneville M. Saddier, a permis d'aboutir à de nouveaux aménagements sur les abonnements Proximi't et Intensité. Leur objectif : mieux répondre aux besoins de flexibilité exprimés par les Haut-savoyards.

3 évolutions majeures

Les abonnements Proximi't et Intensité s'adressent aux haut-savoyards empruntant l'Autoroute Blanche dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. Ces abonnements permettent de bénéficier des avantages du télépéage et offrent une réduction de 50%* sur les trajets domicile-travail .

Les évolutions conclues portent aujourd'hui sur une flexibilité accrue de Proximi't et des réductions plus importantes.

Une flexibilité accrue

- À partir du 1^{er} mars 2008, il sera possible dans le cadre de l'abonnement Proximi't d'effectuer une sortie et une entrée intermédiaire sur l'autoroute au cours du trajet domicile-travail. Cela pourra répondre à des besoins nouveaux en termes de covoiturage ou d'organisation familiale.

Ainsi, quelqu'un effectuant le trajet Le Fayet-Annemasse aura la possibilité de sortir à Cluses pour prendre un passager par exemple et entrer à nouveau sur l'autoroute jusqu'à Annemasse. Ceci ne comptera dorénavant que pour un seul trajet, le temps autorisé pour celui-ci étant allongé.

Agir sur les coûts

- Jusqu'à présent, le taux de réduction pour l'abonnement Proximi't était de 50% pour 50 passages. A partir du 1^{er} mars, outre cette réduction, une réduction de 30% sera appliquée après le 50^{ème} trajet à tous les passages.
- Dans le cadre de l'abonnement Intensité qui s'adresse aux grands rouleurs (2 allers/retours par jour), le barème en vigueur proposait une réduction de 30% au-delà du 80^{ème} passage. Le taux de cette réduction sera porté à 50% à partir du 1^{er} mars 2008.

Un dialogue permanent

ATMB a toujours privilégié le dialogue avec ses clients et ses partenaires institutionnels pour accompagner la mise en place des abonnements Proximi't et Intensité. Cela s'est traduit par un premier accord en mai 2006 et trouve une nouvelle expression dans ces nouvelles évolutions issues de la réunion du 21 janvier 2008.

Le succès du télépéage

Au 31 décembre 2007, ATMB comptait 26 000 badges télépéage dont 6 730 d'abonnements Proximi't. Parmi ceux-ci, on compte 43% d'anciens abonnés forfaitaires et 44% de nouveaux abonnés et ce dans le cadre d'un trafic en hausse.

* 15% pris en charge par le Conseil Général de Haute Savoie

CONTACTS PRESSE